



Le 20 novembre 2019

Compte rendu du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes s'est réuni le 14 novembre dernier pour sa dernière session de l'année. Cette instance délibérative, composée de 52 membres dont 23 représentants des collectivités territoriales et 24 personnalités qualifiées locales, a statué sur les points suivants :

1. Calendrier des instances 2020 : les conseils d'administration sont programmés les 12 mars, 25 juin, 24 septembre et 19 novembre (les bureaux sont fixés en général une à deux semaines avant chaque CA).

2. Approbation du budget rectificatif n° 2 pour 2019 : ce budget vise à consolider et ajuster les taux de consommation budgétaires dans le respect des orientations fixées par le conseil d'administration.

3. Approbation du budget initial 2020 :

Les autorisations budgétaires suivantes ont été adoptées pour l'année 2020 :

- maintien des moyens humains au niveau de 2019 soit 84,3 équivalents temps plein totaux ;
- **un budget global de 8 047 500 € d'autorisations d'engagement**, alimenté principalement par une dotation publique de fonctionnement de 6,7 millions d'euros.

Ce budget est affecté en majorité à l'enveloppe de personnels (65 %). Près d'un quart du montant est dédié aux activités (dont celles d'animation et d'appui au territoire) et au fonctionnement avec en 2020 un budget spécifique pour le cinquantième anniversaire de la création du Parc.

Un programme d'investissement conséquent (première tranche des travaux de réfections des toitures du siège à Florac, finalisation des travaux de la cabane pastorale de la Borie du Pont, aménagement du sentier de la magnanerie de la Roque, ...) représentera près de 600 000 euros auquel il faut ajouter les 319 000 euros destinés à la future maison du mont Lozère (Cf point 5).

Enfin 325 000 euros de nouveaux engagements sont destinés à des subventions au territoire (maintien du montant de 2019).

4. Approbation de la programmation des adhésions des communes à la charte du PNC

La charte est le projet de développement du territoire du Parc national des Cévennes sur 15 ans, élaboré avec les habitants, les professionnels et les élus et validée par décret en conseil d'Etat en 2013.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières



Dès 2014, 76% des communes qui pouvaient le faire (145 à l'époque) ont décidé d'adhérer à la charte. En 2017, lors de la deuxième phase d'adhésion, 11 nouvelles communes ont adhéré. Aujourd'hui (après les fusions liées à la loi NOTRe) ce sont donc 109 communes sur 131, qui ont adhéré soit un taux de 83%.

Une dernière possibilité d'adhésion sera offerte aux communes qui le souhaitent à partir de l'automne 2020 : 22 sont concernées dont 9 ayant une partie de leur superficie en cœur.

5.Approbation du projet de convention de partenariat concernant la future maison du mont-Lozère

Depuis 2015, les deux propriétaires de l'actuelle maison du mont Lozère, l'EP PNC et la commune du Pont-de-Montvert-sud-mont-Lozère, réfléchissent avec leurs partenaires (communauté de communes des Cévennes au mont Lozère -CC CML, office de tourisme des Cévennes au mont Lozère, Entente Causses et Cévennes, conseil départemental de Lozère) au devenir de ce bâtiment qui nécessite d'importants travaux.

Une étude a été diligentée, sous maîtrise d'ouvrage du Parc national, avec la mobilisation d'un cabinet d'architectes et en 2018 l'ensemble des partenaires s'est mis d'accord sur deux projets : la rénovation du bâtiment actuel par la commune pour ses besoins et la construction d'un nouveau projet de maison mutualisé au cœur du village qui accueillera notamment un espace exposition dédié à l'agro-pastoralisme et valorisant les collections du musée actuel. La commune rachètera la part de l'EP PNC dans le bâtiment actuel, qui sera intégralement reversé dans le futur projet.

La convention de partenariat adoptée par le CA a pour objectif de définir le rôle de l'EP PNC dans les phases de conception et de réalisation de ce projet aux côtés de la CC CML. Il confirme l'engagement de l'établissement à verser les 319 000 euros issus de la vente de sa part de co-propriété dans ce projet sous forme de loyer, à payer 50% des charges liées à la future maison et à prendre en charge les coûts de mise à niveau de la scénographie de l'espace musée.

6.Approbation du soutien aux candidatures Bourgs-centres Occitanie et délégation de signature du Président pour les contrats Bourgs-centres Occitanie des communes du Pont-de-Montvert-sud-Mont-Lozère, Mont-Lozère et Goulet, Anduze, St-Ambroix et St-Jean-du-Gard

La politique bourgs-centre de la Région Occitanie a pour but d'aider les communes et villes-centres à développer leur attractivité en proposant une offre de services de qualité pour répondre aux attentes des populations (services aux publics, habitat, santé, équipements culturels et de loisirs...).

Cinq communes du territoire du Parc vont déposer un contrat-cadre afin d'être accompagnées dans leur projet. L'EP PNC leur apportera son appui sous forme d'ingénierie notamment en matière de paysage, d'architecture et de transition énergétique.

7.Vote d'une motion de soutien des actions du Parc national et de condamnation de la violence face à la manifestation des agriculteurs au siège de l'établissement le 22 octobre.

Informations :

Au-delà des éléments soumis au vote, plusieurs points d'information étaient à l'ordre du jour et notamment un retour du **travail mené par le Conseil économique social et culturel** sur les moyens d'améliorer l'appropriation de l'outil Parc national par les habitants du territoire.

Le président du CESC a tout d'abord présenté l'état des lieux réalisé par les membres du conseil, faisant notamment état du besoin : i) d'une meilleure compréhension du rôle de l'établissement, ii) de mieux identifier les causes de désaccord et de construire des réponses ensemble, iii) de mettre en lumière des projets fédérateurs et de renforcer le lien social entre l'établissement et le territoire.

Le président du CESC a ensuite fait part au conseil d'administration des propositions des membres du CESC. Un débat s'en est suivi.

Les propositions devront être précisées (éventuellement par les commissions), un état des lieux de ce qui existe et des actions mises en œuvre pour les rendre opérationnelles sera présenté lors des prochains CESC et CA en 2020. D'ici là un dossier rendant compte du travail réalisé par le CESC sera publié dans le prochain numéro de *De serres en valats*.